

***Par courriel seulement***

Le 7 avril 2020

Me Véronique Dubois  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, square Victoria #2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Direction Commercialisation et affaires  
réglementaires  
Hydro-Québec TransÉnergie  
Complexe Desjardins, Tour Est  
19<sup>e</sup> étage  
C.P. 10000, succ. Place Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H7

Tél. : 514-879-4159  
Télec. : 514-879-4685  
C. élec. : Verret.Stéphane@hydro.qc.ca

**Objet : Mesures du Transporteur en lien avec la COVID-19**

Maître,

En réponse à votre lettre du 25 mars 2020<sup>1</sup>, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») informe la Régie de l'énergie (la « Régie »), qu'à ce jour, il n'a pas adopté de mesures ou procédé à la suspension de l'application de dispositions des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec*<sup>2</sup>.

Le Transporteur indique que les services de transport d'électricité essentiels sont maintenus, dont les interventions requises pour permettre le rétablissement de pannes et pour assurer la fiabilité du réseau de transport. Des mesures sont également en place afin de prioriser la santé et la sécurité des employés et celles du public.

Le Transporteur informera la Régie de tout développement visant des mesures qu'il pourrait mettre en place afin de soutenir ses clients des services de transport et assurer la sécurité et la fiabilité du réseau de transport.

Veuillez recevoir, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Stéphane Verret  
Directeur - Commercialisation et affaires réglementaires

c.c. M. Marc Boucher, président Hydro-Québec TransÉnergie

---

<sup>1</sup> Lettre dont l'objet concerne : *Aménagements des Conditions de service et tarifs des distributeurs et du transporteur en lien avec la COVID/19.*

<sup>2</sup> Selon les décisions D-2019-058 et D-2019-177.